



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

KCC A2201763 KZZ
23/05/2022

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Premier président de la Cour des comptes
13, rue Cambon
75001 PARIS

Paris, le **16 MAI 2022**

Monsieur le Premier président,

Par courrier du 3 mai dernier, vous m'avez transmis les observations définitives de la Cour des comptes relatives à l'enquête menée par la 4^{ème} chambre sur les effectifs de l'administration territoriale de l'Etat (ATE) au cours des années 2010 à 2021.

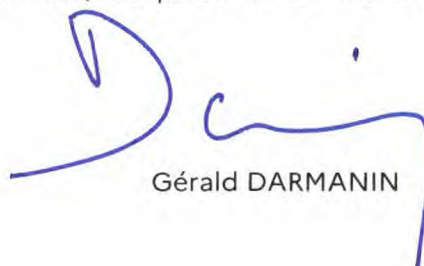
Je tenais à vous remercier pour la qualité de ce travail très complet qui permet une analyse objective de l'évolution des effectifs de l'ATE au cours de la décennie dernière. Les éléments ainsi réunis seront utiles pour les décisions que le Gouvernement aura à prendre dans les tout prochains mois.

Les constats dressés par la Cour sont en effet très clairs : schémas d'emplois « irréalistes » pour les préfetures, effacement des gains dégagés par le plan préfecture nouvelle génération (PPNG) par les schémas d'emplois d'après 2018, réduction très forte des effectifs des directions départementales interministérielles (DDI) et en particulier de la part des ministères chargés de l'écologie et du social. Je partage ces constats et, dès mon arrivée au ministère de l'Intérieur, j'avais fait le choix de stopper cette diminution ininterrompue des effectifs des préfetures qui bénéficient en conséquence d'un schéma d'emplois à 0 depuis 2021. Il en va du maintien de la capacité d'action du réseau préfectoral au profit des missions prioritaires de l'Etat et des besoins de nos concitoyens.

J'ai bien pris note des recommandations formulées par la Cour qui forment à mes yeux un guide méthodologique pertinent qu'il revient désormais au ministère de l'intérieur de s'approprier et de mettre en œuvre en sa qualité de chef de file de l'administration territoriale de l'Etat. D'ores et déjà, je puis vous informer que mon administration travaille à un rééquilibrage des emplois entre préfetures « en fonction de la réalité des besoins de chaque région ». En outre, j'ai souhaité la création d'un observatoire des effectifs de l'ATE afin de fiabiliser les données relatives aux emplois de l'ATE tant au niveau régional que départemental.

Ainsi que l'affirme la Cour, « les services de l'Etat territorial sont à un tournant de leur histoire ». C'est au rétablissement d'un lien de proximité qu'il nous faut aujourd'hui travailler en redonnant aux services les moyens de fonctionner, en les rendant plus accessibles et en veillant à maintenir un haut degré de qualité. Autant de principes qui constituent pour les prochaines années la « boussole de notre action publique », ainsi que le Président de la République l'a appelé de ses vœux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier président, l'expression de ma très haute considération.



Gérald DARMANIN